

AVIS DE COURSE

TXINGUDI CUP

18 Octobre 2015

- **HENDAYE** -

- grade 5b

Autorité Organisatrice : **YCH**

Première épreuve comptant pour le classement de la LIGUE BIDASSOA 2015-2016

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2013-2016*, Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers.
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les prescriptions du guide Osiris Habitable 2015
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE.

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1- Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Une VHF et un moteur de propulsion tous deux en état de marche sont obligatoires.

- 3.1.2- Tous les bateaux du système à handicap Osiris habitable

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en l'envoyant accompagné des frais requis, au YCH plus tard le 18 octobre 2015 avant 10h30.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge Osiris valide pour être classé. (Les bateaux ne possédant pas de Certificat Osiris valide pourront courir, mais seront classés en « bis »).
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - Le certificat de Jauge Osiris valide. (les bateaux ne possédant pas de Certificat Osiris valide pourront courir, mais seront classés en « bis »).
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 4. DROITS A PAYER.**
Les droits requis sont les suivants : **20€ par bateau**
- 5. PROGRAMME.**
Dimanche 18 Octobre 2015 :
- 5.1 Inscriptions : de 9h00 à 10h45;
Briefing 10h45 ; 1° signal d'avertissement 12h30
- 6. INSTRUCTIONS DE COURSE.**
Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :
- Téléchargeables sur le site Internet de l'YCH www.yachtclubhendaye.com le 17 Octobre 2015
 - Affichées selon la Prescription Fédérale.
- 7. LES PARCOURS.**
- 7.1 Les parcours seront de type : côtier ou & technique
- 7.2 L'emplacement de la zone de course sera entre Hendaye, St Jean-de-Luz et Pasajes.

8. CLASSEMENT.

- 8.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du « cvl » pour tous les parcours côtiers où techniques.

9. PLACE AU PORT

Renseignement sur l'emplacement au port : gratuité portuaire du **17 au 19 Octobre 2015** en fonction des places disponibles au ponton « tribord ». (Quai sud)
Il n'y aura pas de gratuité portuaire ailleurs qu'au quai sud (Tribord). Il est impératif de réserver sa place en téléphonant au 06 63 91 97 40 et/ou au 06 62 91 56 65 avant le 17 Octobre 2015

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués aux trois vainqueurs de chaque catégorie (Régate / Croiseurs) le dimanche 18 octobre 2015 à 18h00 au Club House du Port.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter M. Victor Maldonado, Président du YCH au 06 63 91 97 40 ou sur info@yachtclubhendaye.com et sur le site Internet www.yachtclubhendaye.com

